

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2014.

Le dix janvier deux mil quatorze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pandrignes, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dubois, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jacques Dubois, Alain Chambaudie, Madame Michèle Chataur, Mademoiselle Véronique Verdier, Madame Claudine Gouyon, Monsieur Alain Vieillefond

Absents excusés : Monsieur Thierry Dubois, Madame Béatrice Goron, Monsieur Alain Barbazanges

Absent : Monsieur Pierre Broussolle

Monsieur Jacques DUBOIS est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle le dernier Conseil Municipal et propose d'en accepter le compte-rendu dont les élus ont été destinataires. Le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire évoque les chiffres de la comptabilité de l'exercice 2013.

On note une quasi stabilité des recettes et dépenses courantes, ce qui permet de dégager un excédent annuel d'environ 44 000 €. La section d'investissement est déficitaire d'environ 15 000 € soit un excédent global de 29 000 €.

L'endettement de la commune s'élève à 5 441 € au 01 janvier 2014 et la trésorerie disponible à 165 000 €.

RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP :

La commune détient depuis plusieurs années un contrat avec la CNP qui garantit à la commune une indemnité en cas de maladie ou d'accident des agents communaux.

La cotisation de base s'élève à 1 321 € qui sera ajustée en fonction des salaires versés aux agents.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler ce contrat.

INDEMNITE ANNUELLE AUX AGENTS :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est versé une prime en début d'année aux agents communaux. Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler le versement de cette prime en 2014.

DEMATERIALISATION DES TITRES :

Monsieur le Maire indique que la dématérialisation des titres (paiements et recettes) sera effectuée au 01 janvier 2015. La commune a retenu le mois d'octobre pour tester et préparer cette modification.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à négocier avec la société ODYSEE la mise aux normes des logiciels si besoin.

AUTORISATION DE MANDATEMENT EN ATTENTE DE VOTE DU BUDGET :

Monsieur le Maire indique qu'en année d'élection, le budget ne sera voté que fin avril.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour mandater à hauteur de 50 % des crédits budgétés en 2013.

NUMEROTATION DES MAISONS :

Monsieur le Maire rappelle la visite qu'il a eu par le responsable de la poste du secteur de TULLE pour envisager la mise en numérotation des boîtes à lettres des habitants, ce qui facilite la distribution du courrier (changement d'agent) mais aussi pour les livreurs, pompiers, infirmiers.

La plaque peut être fournie par La Poste (coût 5 €).

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'organisation matérielle de cette opération (par village, ...).

Après discussion, il est souhaité de recontacter La Poste pour une explication plus précise et de voir la réalisation effective sur une commune voisine.

CEREMONIE DES VOEUX :

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 19 janvier à 15h à la salle polyvalente. Les invitations sont à distribuer. Il indique que ce sera P FREMAUX, notre concitoyen, qui interviendra en première partie.
La médaille d'honneur argent communale, départementale sera remise à Albert VIEILLEFOND, pour 20 ans d'ancienneté.

TRANSPORT A LA DEMANDE :

Monsieur le Maire indique que le transport à la demande mis en place par l'AGGLO démarre au 12 janvier. L'information a été diffusée dans le bulletin de TULLE AGGLO et un petit dépliant sera mis dans toutes les boîtes aux lettres. Il indique que 3 points d'arrêt ont été déterminés : Courbiat, Gibiat, Le Laurel.
Les personnes âgées de plus de 75 ans pourront être prises à leur domicile.
Un rappel sera fait dans le prochain bulletin municipal.

Michèle CHATAUR

Véronique VERDIER

Claudine GOUYON

Jacques DUBOIS

Alain CHAMBAUDIE

Alain VIEILLEFOND